

Pont d'Achères : les travaux vont débuter en septembre

le Courrier des Yvelines

Edition Poissy

actu.fr/78actu

Mercredi 30 août 2023 - N° 4058 - Hebdo - 1.70 €

Le Copra 184 vent debout contre ce projet

Les associations sont toujours vent debout contre ce projet. Elles avaient d'ailleurs manifesté avec des citoyens leur opposition à ce projet le 15 janvier dernier. « Le projet « A104 Bis » va bientôt déferler sur nos villes ! Merci au conseil départemental des Yvelines pour son cadeau royal aux villes de Carrières-sous-Poissy et d'Achères et à tout le secteur », ironise l'association le Copra 184, historiquement opposé au projet de l'A104, 22 km allant de Méry-sur-Oise à Orgeval afin de relier l'A15 et l'A13.

Pour l'association, ce projet du pont d'Achères et de la liaison entre la RD30 et la RD190 servirait de « A104 bis » afin de relier l'A13 et l'A15.

« Ce projet va jouer, bientôt, le rôle du PROJET A104, reliant l'A13 à l'A15, comme nous le dénoncions, depuis bien longtemps, en créant un axe à grande circulation, de 4 voies, à travers les Yvelines et le Val d'Oise. Les études de ce projet s'appuient sur un argument qui est faux : « Ce projet va faire diminuer la circulation sur le pont de Poissy ». Les études de circu-

lation prouvent pourtant le contraire : dès que ce projet sera réalisé, toutes les routes de notre secteur seront encore plus embouteillées, ainsi que le pont de Poissy », argumente l'association. Il n'est plus possible d'imposer actuellement de tels schémas de déplacements, dignes des années 60. »

« Un projet tout bitume »

Le Copra se plaint aussi de la création d'un axe structurant, 2x2 voies (4 voies), à deux pas du « complexe sportif Alsace, de l'école, du collège Claude-Monet et de nos habitations et jardins » et déplore le « tout bitume » et « tout routier » mis en place par le Département.

L'association estime qu'il y a d'autres solutions pour améliorer la circulation dans le secteur : « Extension du tram 13 Express de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines jusqu'à Cergy », « Développement de transports en commun innovants », « amélioration de la RN184 », « création de réseaux de pistes cyclables entièrement sécurisées ».

L'AVIS DES VILLES APRÈS L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, les communes concernées étaient appelées à donner leurs avis sur la demande d'autorisation environnementale.

La commune de Poissy a émis un avis favorable au projet, et la commune d'Andrésy (non concernée par l'arrêté d'ouverture d'enquête) un avis défavorable.

La commune d'Achères a pris acte du projet, par une délibération en date du 15 février 2023, c'est-à-dire postérieure au délai de 15 jours à

compter de la clôture de l'enquête publique.

Les communes de Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine n'ont pas transmis d'avis lors de l'enquête. La commune de Carrières-sous-Poissy n'a pas pris de délibération, toutefois le maire a transmis au commissaire enquêteur la délibération prise lors de l'enquête portant sur la DUP, dans laquelle les élus étaient favorables à la création d'une liaison entre la rive droite et la rive gauche de la Seine, mais opposés au tracé retenu.

Les travaux du pont d'Achères vont débiter

Les travaux monumentaux du pont d'Achères et de la future liaison RD30 et RD190 vont débiter en septembre. Un projet à 160 millions d'euros.

Après le temps de la consultation, l'an dernier avec la consultation publique et les conclusions du commissaire enquêteur. Place désormais au temps des travaux.

Pour rappel, le Département va réaliser une nouvelle liaison routière entre la RD 30 à la hauteur d'Achères et la RD190 au niveau de Triel-sur-Seine. Une route 2x2 deux voies qui va s'étendre sur 6 km, traverser la boucle de Chanteloup-les-Vignes et entraîner la création d'un nouveau pont de 780 mètres de long.

« La création de cette liaison permettra notamment de désengorger le réseau routier dans le secteur de Poissy, facilitant les déplacements en transports collectifs routiers et l'émergence de nouvelles offres pour desservir les gares », communique le Département.

Première phase en septembre

La première tranche consacrée au chantier préparatoire va être lancée. « La délimitation et le dégagement des emprises du tracé se déroulent à compter de septembre



Voici l'un des visuels fourni par le Département de ce futur projet (Département des Yvelines).

prochain, afin de réaliser le diagnostic d'archéologie préventive et vérifier la présence ou non de vestiges du passé », indique le Département.

Dans le même laps de temps, les travaux d'aménagement, sur deux sites, de compensations écologiques débiteront au groupement du cerf à Triel-sur-Seine (12,5ha) et sur la rive droite de la Seine à Carrières-sous-Poissy, en face de l'île de la Dérivation

(4,1ha).

Le troisième site de compensation écologique est à Rocourt (10,4 ha) à Achères.

Ces sites ont pour but de restaurer les milieux herbacés et les parcelles boisées, passage mixte pour la faune, corridor écologique de la trame verte, habitats favorables à la biodiversité ou encore de créer une mare pour l'accueil des amphibiens.

Ces habitats favorables aux

espèces protégées, représenteront au total une surface de 27 ha. « Ils seront entretenus sur une durée de 50 ans, afin d'en garantir leur pérennité », assure le Département.

La construction du viaduc lancée en 2024

La réalisation du viaduc de

7,5 mètres de haut au-dessus de la Seine, « débiterà en 2024 et s'achèvera en 2026 ». L'ouvrage reposera sur sept piles dont deux dans la Seine. Tout au long de la route, « des pistes cyclables seront créées de chaque côté de la chaussée, une passerelle piétons-cycles permettra de franchir la RD30 pour relier la ville d'Achères aux bords de Seine et le chemin de Pissefontaine au sein de la boucle sera rétabli par un passage sous la nouvelle route », indique le Département.

L'arrêté d'autorisation environnemental nécessaire au démarrage des travaux a été signé le 3 juillet 2023. Le Département a obtenu un avis favorable du commissaire-enquêteur à la suite de l'enquête publique. Cependant, ce dernier avait évoqué dans son rapport de 112 pages de nombreux doutes sur ce projet. L'un d'entre eux concerne le prix. Le commissaire enquêteur estimait que ce projet allait coûter plus de 200 millions d'euros. « Le coût de l'opération a été réévalué à 160 M € TTC (va-

leur janvier 2023) » indique le Département, soit 40 millions de plus que la première estimation. Le conseil départemental pourra compter sur une subvention de 32,5 millions d'euros de la part de la Région Ile-de-France. Le reste du financement sera porté par le Département, pour lequel « ce projet constitue une opération structurante et majeure. Il répond aux besoins de la population pour le développement du territoire (manque de franchissement de la Seine et problèmes d'accessibilité et de desserte, saturation des circulations dans Poissy). »

« L'actualisation du coût du projet a été intégrée dans le Plan pluriannuel d'investissement » précise le Département.

Dans sa réponse aux différentes recommandations du commissaire enquêteur, le Département a répondu que des protections complémentaires contre le bruit sur certaines habitations pourront être envisagées.

F.J.